

NEWS

SOLIDARNOSC

Date: le 15 septembre 1984

B.D.I.C

No: 31

LE GENERAL JARUZELSKI doit rencontrer dans les prochains jours, le Primat de Pologne, Monseigneur Glomp. Selon les vœux du gouvernement cette rencontre devait avoir lieu au mois d'août afin de "renforcer le choc de l'amnistie". Mais le gouvernement souhaitant insérer dans le communiqué final - préparé à l'avance - une diatribe du chef d'Etat polonais contre l'administration américaine à la "revanchisme" allemand, Mgr Glomp a préféré reporter la rencontre espérant peut-être un apaisement de la polémique.

Du côté de l'Eglise, on espère toujours obtenir la libération de Bogdan Lis et de Piotr Mierzewski, les dirigeants syndicaux accusés de haute trahison et exclus de l'amnistie du 21 juillet 1984, ainsi que des 22 prisonniers politiques toujours emprisonnés, non-amnistiés. On ne croit guère, en revanche, à la possibilité de faire avancer le dossier du pluralisme syndical en faveur duquel Lech Walesa et d'anciens dirigeants syndicaux avaient lancé un appel ce 6 septembre. Soulignons que c'est le troisième communiqué rédigé et signé en commun depuis l'amnistie par des représentants du syndicat dissous. Les signataires de cet appel souhaitaient également relancer dans les entreprises l'action syndicale, aujourd'hui languissante. De l'avis des conseillers du Primat, l'initiative des syndicalistes risquerait plutôt de freiner l'évolution - si tant est qu'une évolution soit possible - et de figer plus encore l'attitude des dirigeants.

Même le groupe dit libéral de l'entourage du général Jaruzelski admet tout au plus le "pluralisme des opinions". Un pluralisme syndical, comme l'écrit la revue Polityka, l'organe de ce groupe équivaldrait à un casus belli.

A en croire la presse polonaise, les dirigeants sont satisfaits et contents d'eux-mêmes: les propagandistes déconseillent l'emploi du terme "crise" car "les rayons des magasins se remplissent. Et même le terme "opposition" est remplacé dans les média officiels par "les gens qui se tiennent encore à l'écart". Les autres, les irrécupérables, font l'objet d'une campagne d'intimidation sophistiquée. Le porte-parole du gouvernement a annoncé un projet d'amendement du droit pénal qui, entre autres, prévoit l'introduction de la peine de bannissement ("expulsion à l'étranger"). La Pologne dispose de "l'accord préalable de certains pays hors du continent européen" se déclarant "prêts à accueillir les opposants bannis. La police quand à elle, trouve toujours de nouveaux prétextes afin d'inculper les opposants pour délits criminels non-amnistiés.

AOÛT 1980: QUATRIEME ANNIVERSAIRE

Il y a quatre ans, les ouvriers en grève, à l'exemple des travailleurs des chantiers navals de la Côte, ont obtenu la création de NSZZ "Solidarnosc". En signant les Accords d'Août 1980, les autorités ont dû reconnaître l'existence des syndicats en Pologne.

La création de "Solidarnosc" était le résultat des aspirations de la société et il devint bientôt le représentant de la grande majorité des travailleurs. Malgré l'imposition de l'état de guerre le 13 décembre, il continue d'exister dans nos entreprises et dans les milieux de travail et ses idéaux jouissent du soutien populaire. Près de trois ans de lutte contre l'arbitraire ont "blindé" le syndicat et l'ont immunisé contre les persécutions policières.

Aujourd'hui après la libération de la majorité de nos collègues, le but principal de notre syndicat est la lutte pour le droit d'agir ouvertement, puisque celui-ci est garanti par les Conventions de l'OIT et par les Accords d'Août 1980. Nous exigeons leur respect de la part de toute l'équipe au pouvoir. Le pluralisme syndical, qui permet à "Solidarnosc" d'agir ouvertement, est une des conditions pour que la Pologne puisse sortir de la crise. C'est pourquoi nous l'affirmons une fois de plus, le syndicat NSZZ "Solidarnosc" existe et ne peut faire l'objet d'aucune négociation. "Solidarnosc" appartient à l'ensemble de la société et c'est elle qui décidera de son existence. Que sera "Solidarnosc" dans l'avenir: c'est de nous-mêmes que cela dépend et de ce que nous serons capables de construire ou d'obtenir par la lutte.

Bientôt le 31 août, la Fête de "Solidarnosc". En ce jour nous manifesterons notre désir de lutter pour une Pologne indépendante et juste, notre persévérance à consolider le mouvement "Solidarnosc" et

notre détermination à défendre tous les prisonniers politiques.

Nous appelons tous les maillons du syndicat à organiser des commémorations de la Fête de "Solidarnosc" et nous appelons tous les membres et sympathisants du Syndicat à participer massivement.

le 17 août 1984

Commission Provisoire de Coordination de NSZZ "Solidarnosc"

Zbigniew Bujak - région Mazowsze

Bogdan Borusewicz - région Gdansk

Tadeusz Jedynek - région Slasko-Dabrowski

Marek Muszynski - région Basse-Silésie

Eugeniusz Szumiejko - Membre de la Commission

Nationale du Présidium

Les représentants des régions Malopolska, Bydgoszcz et Torun participaient à la réunion.

SUITE A LA SITUATION difficile dans laquelle se trouve notre pays, les autorités ont fait appel à la société pour faire preuve d'un plus grand effort pour vaincre la crise actuelle et pour en arriver à une réconciliation naturelle. Nous déclarons donc que :

- 1 - La seule façon de promouvoir la participation de la société est par voie d'organisations sociales.
- 2 - Dans les circonstances présentes, ces organisations doivent être en premier lieu les syndicats.
- 3 - Afin que les syndicats puissent effectivement contribuer à résoudre les problèmes socio-économiques, ils doivent être authentiques et jouir de la pleine liberté d'association et d'action.

Sur base de l'art. 84 de la Constitution de la République Populaire de Pologne, les Conventions de l'OIT ratifiées par la Pologne et les Accords de Gdansk, - nous faisons encore appel aux autorités de la Pologne

4 op. 12007

pour la restauration immédiate des droits et libertés syndicales et les libertés.

En tant que dirigeants d'organisations syndicales fonctionnant après août, nous confirmons par nos signatures que notre activité continue pour la restauration des droits syndicaux, est notre devoir civique et notre responsabilité envers les personnes qui nous ont élus.

31 août 1984

Bogdan Fiutkowski, Michal Zorawski: Groupe de Travail pour les Syndicats Autonomes, Antoni Lopata, Andrzej Malanowski, Jan Trynkowski: le Syndicat des Enseignants Polonais, Albin Melcer, Jan Simon: Syndicats de Branche, Jacek Merkel, Stanislaw Rusinek, Lech Walesa: NSZZ "Solidarnosc".

LECH WALESA: EN CE 4ème ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DES ACCORDS DE GDANSK

Il y a quatre ans, après 17 jours de grève et grâce à l'attitude solidaire des ouvriers et des intellectuels, nous avons signé avec les autorités les Accords de Gdansk.

Ce fut un jour de grand espoir. En faisant la grève nous avons défendu notre propre dignité. Nous avions cru que les autorités allaient enfin gouverner non seulement au nom de la nation mais surtout conformément à ses souhaits. En a-t-il été ainsi? Après quatre ans nous interrogeons les autorités: qu'en est-il de la réalisation de ces Accords? Où est le pluralisme syndical? Où sont la liberté de parole et la liberté de publication? où est la levée des répressions pour convictions personnelles? Où sont les prisons sans prisonniers politiques? Où est la réglementation équitable des salaires et des prix? Où est la sélection des cadres dirigeants sur base de leurs qualifications et non de leur appartenance au parti? Où est la réduction du temps d'attente pour l'obtention d'un logement? La réalisation des Accords ne se fait pas dans des articles et des discours.

En signant les accords sociaux nous avions cru aux bonnes intentions de l'autre partie. Malheureusement nous avons connu une déception douloureuse. Les accords ont été rompu le 13 décembre 1981. Les autorités ont décidé de ne pas tenir compte de l'avis de la société. Les conséquences de cette décision sans imagination demandent une évaluation sévère: des dizaines de victimes mortelles, des personnes torturées - qui ont perdu la santé; des milliers d'années de liberté; de bons professionnels estimés - licenciés, une jeunesse privée d'avenir. Mais surtout une société dont les espoirs ont été déçus.

Je ne dis pas cela pour faire un décompte. Je ne parle pas avec amertume, mais avec du souci. Car la tentative de gouverner la Pologne à l'ancienne, la politique de la forteresse assiégée qui se caractérise par l'absence de bon sens et par la non-perception des problèmes gigantesques qui s'accumulent - risque de produire des effets tragiques. Il est inadmissible d'essayer de gouverner sans tenir compte de notre désir d'obtenir l'auto-détermination et la démocratie. Inadmissible non seulement parce que nous avons le droit à la reconnaissance de notre auto-détermination, mais aussi parce que continuer d'ignorer la volonté de la nation provoque le risque d'un conflit dont nous sommes incapables d'imaginer les effets tragiques. C'est finalement une stupidité politique que de croire en la possibilité de vaincre la crise profonde qui s'enracine dans tous les domaines de la vie économique - sans une mobilisation de la nation toute entière. En effet, pour maîtriser cette crise dont nous sommes conscients, il faut beaucoup d'efforts, mais des efforts guidés avec sagesse, de grands sacrifices, mais surtout une perspective claire. Aucune de ces conditions ne peut être réalisée dans un état où le citoyen est traité comme une unité de force productive, où son salaire

est considéré comme une menace pour l'équilibre budgétaire, ses ambitions et ses espoirs - comme une menace idéologique, et enfin sa courageuse activité - comme une trahison envers la Patrie.

J'ai toujours plaidé en faveur du compromis, dans la certitude que c'est ce que souhaite la société. Ce fut le cas en août 1980, mais aussi durant l'année 1981. Même après l'imposition de la loi martiale, je n'ai pas modifié ma position. J'étais (et je suis) toujours prêt à entamer des pourparlers - en exigeant évidemment la réalisation des conditions indispensables pour créer un minimum de confiance sociale envers les thèses que je défends. Nous ne pouvions pas négocier en prison, nous ne pouvions pas et surtout maintenant nous ne pouvons pas renoncer à être disposés au compromis. C'est le bien de la Patrie qui l'exige, et il est au dessus de toutes nos ambitions personnelles. Il ne peut être question de se sentir offensé ou de se laisser guider par des impulsions passagères lorsqu'il y va du bien de la Pologne.

Le temps presse. L'effondrement économique provoqué par le pouvoir absolu de l'appareil Parti-Etat dans le domaine de l'économie ne permet pas d'ajourner impunément le compromis social: celui-ci est indispensable pour sortir de la faillite économique, mais il est tout aussi indispensable pour éviter l'explosion irrésistible du désespoir et de la colère. La société conserve la modération dans l'espoir que les autorités reviendront à la raison - également dans leur intérêt correctement perçu. Refuser ces attentes signifie enfoncer la Pologne dans un obscurantisme et une destruction sans précédent. Conscient de la responsabilité de mes paroles, je puis aussi constater que cela signifie également la menace d'une tragédie nationale.

Aujourd'hui, après 16 mois d'activité légale et après 32 mois d'une lutte ardue sans structures légales, "Solidarnosc" vit toujours. Il vit et il est heureux de souhaiter la bienvenue à ses collègues qui retrouvent la liberté, eux qui, en avaient été privés pour avoir été fidèles à nos idéaux communs.

Bien que cette libération concerne des personnes emprisonnées mais innocentes, j'ai accueilli l'acte d'amnistie comme "un pas dans la bonne direction", peu importe de savoir si c'est un petit pas ou un grand pas, l'important c'est qu'il soit fait dans la bonne direction. J'ai l'espoir qu'il s'agit de la voie du dialogue et de l'entente nationale. Le retour à la liberté de centaines de nos collègues a consolidé les espérances sociales. C'est bien, mais il faut maintenant un second pas: celui qui confirmera la sincérité des intentions des autorités dans la poursuite de l'entente nationale.

En ce quatrième anniversaire du jour où le monde du travail polonais a recouvré le droit de créer librement des syndicats, au moment où les espérances sociales se renforcent, nous attendons ce second pas. J'estime que la réalisation immédiate du principe du pluralisme des organisations professionnelles et sociales est un besoin aussi indispensable qu'urgent. La réalisation du principe du pluralisme ne serait pas seulement la satisfaction de nos droits élémentaires, ce serait surtout le début du processus de reconstruction de la croyance sociale en la possibilité de sortir notre économie du marasme et de réaliser les réformes indispensables.

Les syndicats indépendants sont une nécessité pour nous, les travailleurs, mais la Pologne aussi en a besoin.

Gdansk, 11 31 août 1984

Lech Walesa

LORS D'UNE RECENTE conférence de presse pour journalistes occidentaux, le porte-parole du gouvernement affirmait que ce dernier étudiait certains amendements à apporter au code criminel. La nature des propositions démontre que les modifications visent à

NIC

N° 31

étouffer toute forme d'activité sociale indépendante, et particulièrement les activités des militants de "Solidarnosc". Ainsi, on prévoit certaines modifications dans la procédure pénale qui limiteraient encore plus le droit de défense de l'accusé.

Dès qu'elles seraient mises en application, les nouvelles peines que le gouvernement prévoit introduire dans le code pénal, signifierait rien de moins que la répression politique. Une des mesures proposées permettrait à la cour de prononcer une sentence de privation "autonome" des droits publics sans qu'il y ait de procès judiciaire. Une telle sentence non seulement priverait le citoyen de droits politiques mais l'excluerait également du droit d'exercer certaines professions dans les organes de la justice, dans les organes et institutions d'Etat, ainsi qu'une fonction dans les organisations sociales.

L'autre mesure prévoit l'expulsion de la Pologne pour une durée déterminée par la sentence. Ni l'une ni l'autre mesure n'existent sous cette forme dans le monde occidental. D'exprimer de sérieuses réserves quant aux modifications proposées est tout-à-fait justifiable d'autant plus qu'on rapporte que le gouvernement prépare un nouveau projet de loi sur la nationalité pour la Diète.

CONTRAIREMENT aux affirmations du porte-parole du gouvernement polonais, Jerzy Urban, la police utilisa des gaz lacrymogènes et des canons à eau pour disperser les participants aux manifestations pacifiques du 30-31 août dernier à Wroclaw. Selon des sources officielles locales, 219 personnes ont été arrêtés. On relâcha quelques manifestants après des interrogatoires de 48 heures. Les autres ont dû se présenter au collège d'infractions et ont été condamnés en procédure accélérée. 63 personnes recurent des amendes de 15,000 à 20,000 zlotys (environ 1 mois de salaire); 20 furent condamnés à 2 ou 3 mois de prison. Par la soi-disante procédure accélérée, les chefs d'accusations et l'exécution de la peine sont mis immédiatement en vigueur. Si l'amende ne peut être payée d'une seule fois, l'arrêté est emprisonné et de 150 à 450 zlotys lui sont déduits de l'amende totale pour chaque jour de prison. Parmi les 20 personnes condamnées le 31 août, se trouvaient Jozef Pinior et Wladyslaw Frasyuniuk, membres de la TKK.

PAR UNE DECISION du 18 juin 1984, la Commission Exécutive Régionale de Lodz a crée un "fonds régional" qui servira à financer:

- l'aide aux victimes des représailles et à leurs familles;
- la propagande et les publications;
- les actions sociales autonomes;
- les principales initiatives des commissions d'entreprise décidées en accord avec la Commission Régionale;
- les archives et la documentation du mouvement.

Au fur et à mesure de leur accroissement, les fonds seront destinés à financer également d'autres initiatives lancées par les entreprises. La Commission Exécutive Régionale demande aux entreprises de verser une partie de leurs fonds provenant des cotisations au Fonds Régional. Leurs virements sont annoncés dans la publication syndicale indépendante, Glos Lodzki (la Voix de Lodz).

LA COMMISSION Exécutive Régionale (RKS) a publié son rapport financier pour les deux premiers trimestres de 1984 dans le la publication clandestine syndicale de Cracovie Kronika Malopolska. Voici quelques informations contenues dans ce rapport:

- les recettes du RKS proviennent presque entièrement des dotations, ce qui signifie que les fonds constitués par les cotisations restent dans les commissions d'entreprise;

- seuls 56% des recettes sont dépensées;
- jusqu'à présent, l'action la plus coûteuse a été la campagne pour le boycottage des élections (22,6% des dépenses);
- 16,5% des dépenses sont destinés à la promotion de la culture libre (dotations de la presse, de la radio "Solidarnosc" et de l'enseignement indépendant).
- 34,2% des dépenses du RKS vont aux dotations des structures syndicales qui les utilisent à des activités du même genre;
- 12,42% des dépenses sont destinées à financer les travaux du présidium du RKS, l'information intérieure et les contacts avec d'autres régions;
- l'aide aux victimes de représailles constitue un poste budgétaire relativement bas (3,42% des dépenses) car elle est surtout financée par les fonds des commissions d'entreprise.

LA COMMISSION REGIONALE de "Solidarnosc" pour Varsovie a soumis son rapport financier pour 1983-84 cet été à une commission de contrôle clandestine. Les documents furent détruits après que la commission ait effectué la vérification des comptes.

SEWERYN JAWORSKI a été accueilli le 3 août par la radio de la Commission Exécutive Provisoire de "Solidarnosc" de son entreprise, la Fonderie Varsovie. C'était la cinquième émission de cette radio d'entreprise "Solidarnosc":

"Ce sont nos appels lancés avec force et détermination "liberté pour les prisonniers politiques qui ont ouvert les portes de prison. C'est l'attitude inflexible des prisonniers eux-mêmes qui a amené les autorités à cette décision. On tenta de faire peur à nos dirigeants, de les acheter, de les ramollir - ils restaient durs comme l'acier trempé. Nous attendons Seweryn, la tête haute, à la Fonderie. Notre "Solidarnosc" a existé durant les derniers deux ans et demi écoulés. Il a existé, il existe et il existera."

A CZESTOCHOWA, une personne a reçu une amende de 20,000 zlotys parce qu'elle portait un écusson de "Solidarnosc" le 1er Mai. L'écusson fut confisqué et l'amende envoyée au Secrétariat du Trésor.

UN EMPLOYE de l'administration de Duklia (sud-est de la Pologne), Krzysztof Wilk, a été licencié parce que "en ne participant pas aux élections municipales du 17 juin il a porté atteinte à ses devoirs d'employé à l'administration de l'état et il a trahi le serment donné". La Commission Disciplinaire de Ière Instance affirme dans son décret que l'inculpé "a donné le mauvais exemple à son voisinage et qu'il a ébranlé l'autorité de la République Populaire en tant qu'Etat socialiste".

A KATOWICE se déroule le procès des 6 hommes accusés de participation au syndicat clandestin et de colportage de fausses nouvelles. Ces chefs d'accusation ont été remplacés en raison de l'amnistie: les hommes sont jugés maintenant pour vol de machines d'imprimerie qui avaient été dissimulées suite à l'imposition de l'état de guerre. On reproche les inculpés d'avoir transmis ces machines aux structures clandestines. Un des hommes a fait une grève de la faim pour protester contre les méthodes de l'instruction. Ils ont tous été soumis au chantage, aux pressions psychologiques, à la menace de répressions envers les membres de leurs familles. Les accusés risquent de 5 à 25 années d'emprisonnement.

LA COMMISSION SOCIALE DE LA SANTE a publié un rapport sur l'état de santé des personnes condamnées et emprisonnées pour motifs politiques. Parmi les personnes examinées immédiatement après leur libération en 1983 et au début de 1984, il n'y a que 15% qui ne signa-

lent aucune douleur ou maladie.

Parmi les souffrants:

- 85% ont souffert de chamoignons dermiques,
- 80% avaient une paradontose avancée et de nombreuses gingivites, avec apparition d'abcès (qui étaient partiellement l'effet de l'alimentation forcée),
- 60% ont souffert de maladies du tube digestif,
- 21% d'ulcères au duodénum et à l'estomac,
- la grande majorité a souffert au moins une fois d'un sérieux empoisonnement alimentaire,

On a constaté:

- des pathologies du foie chez 9 personnes,
- 10% souffraient de maladies des reins,
- il y a eu de nombreux cas d'inflammations de l'appareil urinaire (surtout chez les femmes), qui n'étaient en principe pas soignées dans les pénitenciers,
- 3 personnes ont souffert d'un infarctus, 25% souffraient de maladies des artères coronaires avec sténocardie motrice et hypertension artérielle, et chez 13 de ces personnes la maladie a commencé en prison.
- les manifestations de faiblesse, de vertiges, de migraine, d'hypoténie (tension artérielle particulièrement basse) étaient courantes, de même que les douleurs articulaires et des os, essentiellement à la colonne vertébrale, qui apparaissaient de façon aiguë chez 75% des personnes, de même que les douleurs musculaires liées au séjour dans de cellules humides, etc...
- on a constaté des perturbations nerveuses chez environ 50 à 60% des personnes examinées, essentiellement chez les jeunes de moins de 35 ans. Des perturbations sérieuses sont apparues chez de plusieurs personnes. Un des anciens prisonniers s'est suicidé.

LA CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES (CISL) réaffirme dans un communiqué de presse à l'occasion du 4ème anniversaire de la signature des Accords de Gdansk, "son appui inconditionnel aux revendications et aux objectifs de NSZZ "Solidarnosc". Faisant référence à l'amnistie, la CISL souligne qu'il "ne faut pas oublier ceux qui se trouvent toujours privés de liberté pour leurs activités syndicales et qui n'ont pas bénéficié des mesures d'amnistie - notamment Bogdan Lis et Piotr Mierzewski". La CISL s'associe aux appels lancés par le président de NSZZ "Solidarnosc", Lech Walesa, et par la TKK en faveur du respect des conventions du BIT sur la liberté syndicale et le droit d'organisation.

Le Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc" vient de faire paraître un livret - "Solidarnosc" - The Polish Trade Union in 1984", écrit par Bogdan Lis au nom de l'exécutif national du syndicat. Le texte, daté du 2 juin 1984, est le dernier document signé par Bogdan Lis avant son arrestation le 6 juin 1984. Nous le distribuons gratuitement. Malheureusement, il n'est disponible qu'en anglais. Veuillez écrire au:
Bureau de Coordination à l'Etranger
de NSZZ "Solidarnosc"
B.P. 112
1040 Bruxelles
Belgique

Sources: AIS no. 28; Informator Solidarnosci no. 232; Kronika Malopolska no. 56; Obserwator Wielkopolski no. 83; Tygodnik Mazowsze no. 96, 97, 98.